

3 Tp 5921²⁶

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Nom du service versant : INSPECTION ACADEMIQUE
DE LA MEUSE
Date du versement : 16 Juin 1986
Nombre d'articles : 6

Partie réservée aux Archives
N° de versement : 707W
Date de prise en charge : 17 Juin 1986
Métrage : 0,60 ml

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
707W 1	Emplois du temps V.S. PRIVE	Année scolaire 1982-1983	oui		
707W 2	Réductions de service (instructions demandes - courriers) Décharges de service (idem)	Années scolaires 1981-1982 1982-1983 1983-1984			707W
	Instructions V.S.	Années scolaires 1977-1978 à 1982-1983			
	Instructions V.S. des Ecoles Normales	Années scolaires 1976-1977 à 1979-1980			
707W 3	Répertoire thématique des documents statistiques du S P R E S E n° 5469	Année scolaire 1984			

Indexation



707W .../...

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant.

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
707W3 (suite)	Répertoires mensuels - listes thématiques des documents statistiques du SPRESE centralisés par le DDIS	Janvier Février 1985 à décembre 1985			
	Courrier des statistiques n° 36 n° 37	octobre 1985 janvier 1986			
	Répertoire des établissements d'enseignement supérieur doct. n° 5371	année 1984			707W
	Statistiques des enseignements tableaux et informations	année scolaire 1982-1983			
	<ul style="list-style-type: none"> . 1-1 le budget les bourses et aides de l'Etat . 2-1 les écoles et les classes de l'enseignement du 1° degré . 2-2 les établissements et les divisions de l'enseignement du second degré . 3-1 les personnels . 3-2 les principaux concours de recrutement . 4-1 élèves, données globales enseignements spécialisés . 4-2 les élèves des écoles maternelles et primaires . 4-3a les élèves du 2nd degré : dans le 1° cycle . 4-3b les élèves du 2nd degré : dans le 2nd cycle court. L'apprentissage . 4-3c les élèves du 2nd degré dans le second cycle long . 4-3d les élèves du 2nd degré : dans le second cycle long technique . 5-1 les élèves en CPGE, STS, ENI et centres de formation de PEGC . 6-1 le brevet des collèges et les diplômes de l'enseignement technique 				



707W

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

3Tp 592/26

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
707W3 (suite)	6-2 1e baccalauréat				
	Documents de travail				
	• les migrations internes annuelles des élèves de 5 à 13 ans, (n° 333)	octobre 1980 à octobre 1984			
	• éléments d'une enquête sur les PEPP en mécanique et électrotechnique (n° 339)	1984			707W
707W4	Enquête rapide 2nd degré public et privé	Année 1983-84			
	Enquête lourde 2nd degré public	Année 1983-84			
	• EST 13 effectifs par nationalité et année de naissance, par Etbl.				
	• EST 23 A et B fiches - langues vivantes, par district et par Etbl.				
	• EST 39 B langues vivantes enseignées par établissement et effectifs				
	• EST 45 A et B + 48 effectifs d'élèves faisant des langues mortes, par district et Etablissement				
	• EST 34 B effectifs par commune d'un secteur, nombre d'élèves de 16 ans et moins scolarisés par niveau				
	• EST 35 par établissement, par cycle et par type d'hébergement, origine géographique des élèves				
	• EST 55 effectifs par type d'hébergement et par sexe, par établissement				
	• EST 56 effectifs par année de naissance et par établissement				
	• EST 57 effectifs par catégorie socio-professionnelle et par établissement				



707W

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
707W5	enquête lourde 2nd degré public EST 33 par commune, lieu de scolarisation des élèves par cycle et par hébergement	Année 1983-84			
707W6	enquête lourde 2nd degré privé EST 13 effectifs par nationalité et année de naissance, par établissement EST 23 A et B fiches langues vivantes, par district et par établissement EST 39 B langues vivantes enseignées par établissement et effectifs EST 45 A et B + 48 effectifs d'élèves faisant des langues mortes, par district et établissement EST 53 effectifs de 1 ^o cycle par classe et section, de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} par option de langue, de 2 ^{nde} , 1 ^{ère} , terminale par section et option EST 55 effectifs par type d'hébergement et par sexe EST 56 effectifs par année de naissance et par établissement EST 57 effectifs par catégorie socio-professionnelle et par établissement	Année 1983-1984			707W



Le chef du service versant

P. 1^{er} Inspecteur d'Académie,
L'Attaché d'Administration,

R. Beauverois
R. BEAUVEROIS.

Le Directeur des Services d'Archives

Gérard MAUDUZZI



MAUDUZZI
18 Juin 1986

- (1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
- (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

707W